

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

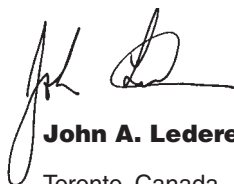
L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société et énoncées dans ses politiques écrites de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été

vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs non reliés à la société et indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président,



John A. Lederer

Toronto, Canada
Le 8 mars 2005

Le vice-président exécutif,



Richard P. Mavrinc

Le vice-président exécutif,



Stephen A. Smith

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée :

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines et de 53 semaines terminés respectivement à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés.

Elle comprend également, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada
Le 8 mars 2005

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

États consolidés des résultats

Page 50
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport annuel 2004

Pour les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)
Chiffre d'affaires	26 209 \$	25 220 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration (note 1)	24 084	23 360
Amortissement	473	393
	24 557	23 753
Bénéfice d'exploitation	1 652	1 467
Intérêts débiteurs (note 3)	239	196
Bénéfice avant impôts	1 413	1 271
Impôts sur les bénéfices (note 7)	445	426
Bénéfice net	968 \$	845 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 4)		
De base	3,53 \$	3,07 \$
Dilué	3,51 \$	3,05 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
Présentés antérieurement	3 538 \$	2 929 \$
Incidence de la mise en œuvre de nouvelles normes comptables (note 1)	(42)	(42)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice (retraités)	3 496	2 887
Bénéfice net	968	845
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 15)	(33)	(71)
Dividendes déclarés, par action ordinaire – 76 ¢ (60 ¢ en 2003)	(209)	(165)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 222 \$	3 496 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Page 51
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport annuel 2004

Au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004
(en millions de dollars)

	2004	2003 (retraités) (note 1)
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 5)	549 \$	618 \$
Placements à court terme (note 5)	275	378
Débiteurs (note 6)	665	588
Stocks	1 821	1 746
Impôts futurs (note 7)	109	113
Frais payés d'avance et autres actifs	32	31
Total de l'actif à court terme	3 451	3 474
Immobilisations (note 8)	7 113	6 390
Écarts d'acquisition (note 9)	1 621	1 607
Impôts futurs (note 7)	861	7
Autres actifs (note 10)	861	706
Total de l'actif	13 046 \$	12 184 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	28 \$	38 \$
Effets commerciaux	473	603
Créditeurs et charges à payer	2 387	2 271
Impôts sur les bénéfices	109	140
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	216	106
Total du passif à court terme	3 213	3 158
Dette à long terme (note 12)	3 935	3 956
Impôts futurs (note 7)	212	146
Autres passifs (note 13)	272	234
Total du passif	7 632	7 494
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaires (note 15)	1 192	1 194
Bénéfices non répartis	4 222	3 496
Total des capitaux propres	5 414	4 690
Total du passif et des capitaux propres	13 046 \$	12 184 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,


W. Galen Weston
Administrateur


T. Iain Ronald
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Page 52
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport annuel 2004

Pour les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004
(en millions de dollars)

	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	968 \$	845 \$
Amortissement	473	393
Impôts futurs	67	50
Variation du fonds de roulement hors caisse	(99)	(250)
Autre	34	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 443	1 032
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 258)	(1 271)
Placements à court terme	83	(114)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	110	35
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 6)	(34)	(16)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	(26)	(48)
Autre	(52)	(34)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 177)	(1 448)
Activités de financement		
Dette bancaire	(11)	38
Effets commerciaux	(130)	70
Dette à long terme (note 12)		
– émise	200	655
– remboursée	(103)	(102)
Capital-actions ordinaires		
– émis (note 16)		2
– racheté (note 15)	(35)	(76)
Dividendes	(209)	(198)
Autre	(2)	(3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(290)	386
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 5)	(45)	(175)
Variation des espèces et quasi-espèces	(69)	(205)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	618	823
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	549 \$	618 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Page 53
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport annuel 2004

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004 comprenaient respectivement 52 semaines et 53 semaines.

Constatation des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite du rendement, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et les produits tirés des ventes conclues avec les clients de ses magasins franchisés, ses magasins associés et avec des marchands indépendants, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options d'achat d'actions en cours, au prix de levée inférieur au cours du marché moyen sont levées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de la société selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

Espèces, quasi-espèces et dette bancaire Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

Placements à court terme Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

Sommes à recevoir sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat, ou dont le recouvrement est considéré comme improbable, sont complètement radiées. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés par régularisation et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes probables sur créances relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière détaillée. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et sur le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant net de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent à un compte de réserve de caisse et au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend en partie de la valeur comptable antérieure des sommes à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur autre que temporaire est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Contreparties reçues d'un fournisseur Au troisième trimestre de 2004, la société a mis en application l'abrégié des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux 144, « *Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur* » (« CPN-144 ») de manière rétroactive avec retraitement de l'exercice précédent. Le CPN-144 stipule que la contrepartie en espèces reçue d'un fournisseur est présumée constituer une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et devrait, par conséquent, être décrite comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la constatation dans l'état des résultats et dans le bilan du client. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre de remboursements de coûts engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

La société reçoit une contrepartie en espèces de certains de ses fournisseurs de qui elle achète les produits pour les revendre dans ses magasins. Ces contreparties sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat et de mise en marché, y compris dans le cadre

de programmes des fournisseurs comme des réductions d'achat de masse, d'escomptes sur achats, des frais de listage et des contreparties d'exclusivité. À la suite de la mise en application du CPN-144, le moment pour comptabiliser certaines contreparties en espèces de fournisseurs a changé. Au moment de l'application rétroactive des directives du CPN-144, la société a constaté une baisse des bénéfices non répartis au début de l'exercice de 2003 de 38 \$ (déduction faite d'impôts sur les bénéfices futurs exigibles recouvrables de 11 \$), une diminution des stocks de 32 \$ et une augmentation des créditeurs et des charges à payer de 17 \$. Cette mesure n'a pas eu d'incidence majeure sur les résultats nets des exercices courant et précédent.

Stocks Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les stocks de gros sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé essentiellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, 10 ans pour les améliorations aux immeubles et de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée estimée de vie utile du bien ou sur la durée du contrat de location de 10 ans au maximum plus les options de renouvellement, s'il y a lieu, si cette durée est plus courte.

Le 4 janvier 2004, la société a mis en application le chapitre 3063, « *Dépréciation d'actifs à long terme* », norme publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») qui établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme destinés à être utilisés. Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Par conséquent, la société soumet chaque année les actifs à long terme à un test de dépréciation. Les groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au plus bas niveau de regroupement, soit le niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont, dans une large mesure, indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où la société exploite un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie liés aux

activités d'exploitation négatifs soutenus du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun de ces magasins de ce groupe ou centre de distribution est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins qu'ils desservent. Une dépréciation dans le réseau de magasins desservis par le centre de distribution indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur. De plus, la société évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou de déménager ou de convertir un magasin si la valeur comptable de ses actifs est supérieure aux flux de trésorerie futurs prévus.

Cette norme a été appliquée de façon prospective et n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la société.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations Le 4 janvier 2004, la société a mis en application le chapitre 3110, « *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* », publiée par l'ICCA, qui définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux obligations juridiques liées aux coûts de la mise hors service d'immobilisations. Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est constaté à sa juste valeur estimative dans la période pendant laquelle l'obligation juridique naît et un actif correspondant est capitalisé comme faisant partie de l'actif connexe et est amorti sur sa durée de vie utile estimative. Postérieurement à l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation est rajustée afin de tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des coûts futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation.

Par conséquent, la société a constaté un passif non actualisé au titre des obligations qui émanent de dispositions de certains contrats de location portant sur des biens dont la location est terminée à la fin de la durée respective du contrat. Cette norme a été appliquée rétroactivement avec retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent. L'effet cumulatif de l'application de cette norme a été une baisse des bénéfices non répartis au début de l'exercice 2003 de 4 \$ (déduction faite d'impôts futurs recouvrables de 2 \$), une augmentation des immobilisations de 2 \$ et une hausse de 8 \$ des autres passifs. L'incidence sur le bénéfice net pour chacun des exercices 2003 et 2004 a été minime.

Charges reportées Les coûts d'émission relatifs à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. La société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a déterminé qu'il n'y avait pas de dépréciation de leur valeur comptable.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des accords d'instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours du marché des actions ordinaires de la société. La société a également conclu un contrat à terme d'électricité afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Le 4 janvier 2004, la société a mis en application la note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») NOC-13, « *Relations de couverture* » publiée par l'ICCA qui porte sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture aux fins de l'application de la comptabilité de couverture et fournit des directives relativement à la cessation de la comptabilité de couverture. Les instruments financiers dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture conforme à la NOC-13 sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les états consolidés des résultats conformément à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-128 « *Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture* ».

Conformément aux exigences de la NOC-13, la société a officiellement identifié, désigné et documenté les relations de couverture qui suivent : des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les quasi-espèces et les placements à court terme; un contrat à terme d'électricité comme couverture de flux de trésorerie en raison de la volatilité du prix de l'électricité pour la société en

Ontario (Canada); et des swaps de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets commerciaux. Des tests d'efficacité ont également été effectués pour évaluer l'efficacité de couverture dès leur mise en vigueur, sur une base continue, de manière rétrospective et prospective.

Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les swaps de devises sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur une partie des actifs libellés en dollars américains de la société et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non matérialisées découlant des taux de change sont prises en compte respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non matérialisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés dans une relation conforme à la NOC-13 ne sont pas comptabilisés.

Le 4 janvier 2004, la société a annulé toutes les relations de couverture qui ne sont plus admissibles à la comptabilité de couverture aux termes de la NOC-13. Les instruments financiers dérivés compris dans ces relations de couverture et constatés antérieurement selon la méthode de la comptabilité d'exercice ont été évalués à leur juste valeur au 4 janvier 2004 et la perte de la juste valeur qui en a résulté a été reportée et est amortie sur la durée originale de la couverture, soit environ trois ans. L'incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société a été minime. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont constatées dans les intérêts débiteurs.

Les gains et pertes sur le contrat à terme d'électricité qui est conçu comme couverture d'une partie des coûts d'électricité sont constatés dans le bénéfice d'exploitation à mesure que les coûts réels d'électricité sont constatés.

Les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société étant donné que leur valeur change selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les redressements du cours du marché sur les contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes cumulatifs et non matérialisés sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Impôts sur les bénéfices La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en

vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit résorber ou régler ces écarts temporaires. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans les charges d'impôts quand la modification est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

Avantages sociaux futurs Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite, qui comprennent des avantages complémentaires de retraite, l'invalidité de longue durée et des avantages postérieurs à l'emploi de la société, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les prévisions les plus probables de la direction quant au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux des augmentations salariales, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande à la date d'évaluation. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des modifications apportées aux régimes et l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette cumulé sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime de retraite si ce montant est supérieur au début de l'exercice, est amorti, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans, à la fin de l'exercice. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs couverts par d'autres régimes varie de 7 à 13 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans, à la fin de l'exercice.

Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse des régimes et est comptabilisé dans les postes Créditeurs et charges à payer, Autres actifs et Autres passifs, dans les bilans consolidés. Le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer correspond aux cotisations à la caisse des régimes estimées pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes pour l'exercice suivant.

En mars 2004, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 3461, « *Avantages sociaux futurs* » afin d'améliorer les critères de divulgation relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes postérieurs à l'emploi et à la retraite. Les nouveaux critères de divulgation annuelle et intermédiaire seront en vigueur pour les exercices et périodes intermédiaires se terminant le 30 juin 2004 ou après. Par conséquent, la société a présenté les informations intermédiaires supplémentaires au deuxième trimestre de 2004 et les informations de l'exercice supplémentaires sont présentées aux notes 1 et 11.

Rémunération à base d'actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux options sur actions des employés, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces au gré de l'employé, passif qui est calculé selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon la méthode de la valeur intrinsèque, le passif au titre de la rémunération à base d'actions est l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

La société constate les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, comme des opérations en capital. La contrepartie versée par les employés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaires. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représente approximativement 3,5 % de toutes les options en cours en fin d'exercice.

La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention de ses employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 15 % de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Les membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre des unités d'actions différées est comptabilisée comme charge de rémunération.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur les bénéfices et aux avantages sociaux futurs, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

Information correspondante de l'exercice précédent Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours et ont été retraitées en raison de l'application rétroactive du chapitre 3110 et des directives du CPN-144 susmentionnés. L'incidence cumulative de la mise en œuvre rétroactive du chapitre 3110 et de CPN-144 sur les bénéfices non répartis de 2003 s'élève à 4 \$ et 38 \$ respectivement, pour un total de 42 \$.

Note 3. Intérêts débiteurs

	2004	2003
Intérêts sur la dette à long terme	290 \$	269 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés	(30)	(45)
Intérêts nets à court terme		5
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(33)
Intérêts débiteurs	239 \$	196 \$

L'intérêt net versé en 2004 s'élève à 254 \$ (211 \$ en 2003).

Note 4. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2004	2003
Bénéfice net	968 \$	845 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,3	275,4
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	1,6	1,7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	275,9	277,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,53 \$	3,07 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,02)	(0,02)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,51 \$	3,05 \$

Note 5. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 819 \$ (991 \$ en 2003) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Les produits de 14 \$ (14 \$ en 2003) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

Note 2. Programme spécial de retraite anticipée volontaire

Dans le cadre de la nouvelle convention collective des magasins *The Real Canadian Superstore* en Ontario, Canada, la société a imputé une charge de 25 \$ à son bénéfice d'exploitation en 2003 relativement à l'offre de retraite anticipée volontaire acceptée par certains employés des syndicats locaux 1000A et 1977 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (« TUAC »). Au cours de 2004, une charge nette de 1 \$ a été constatée dans le bénéfice d'exploitation, ce qui représente un rajustement de la charge en 2003, déduction faite d'un montant additionnel inhérent à l'offre de retraite anticipée volontaire acceptée par certains employés du syndicat local 175 du TUAC. Approximativement 5 \$ de cette charge ont été payés à la fin de 2003 et 19 \$ ont été payés au cours de l'exercice 2004. À la fin de l'exercice 2004, le solde s'élevait à 2 \$.

La société a constaté une perte de change non matérialisée de 65 \$ (215 \$ en 2003) par suite de la conversion de ses espèces, quasi-espèces et placements à court terme, libellés en dollars américains, dont 45 \$ (175 \$ en 2003) ont trait aux espèces et quasi-espèces. La perte découlant de la conversion des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme est compensée par la constatation dans le bénéfice d'exploitation d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée découlant des taux de change de 155 \$ (96 \$ en 2003) relativement à ces swaps de devises est constatée dans les autres actifs au bilan.

Note 6. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

En 2004, la société, par l'intermédiaire de la Banque PC, a procédé à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de 227 \$ (202 \$ en 2003), donnant lieu à des gains nominaux nets (perte en 2003) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 1 \$ (2 \$ en 2003). Des passifs de gestion s'élevant à 11 \$ (9 \$ en 2003) ont été passés en

charges au cours de l'exercice et la juste valeur des passifs de gestion constatés en fin d'exercice se chiffre à 7 \$ (6 \$ en 2003). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 15 % du montant titrisé.

	2004	2003
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	968 \$	711 \$
Montant titrisé	(785)	(558)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	183 \$	153 \$
Expérience de pertes sur créances, montant net	4 \$	9 \$

L'expérience de pertes sur créances, nette, de 4 \$ (9 \$ en 2003) comprend des pertes sur créances de 23 \$ (22 \$ en 2003) sur le portefeuille total de sommes à recevoir sur cartes de crédit, déduction faite de pertes nettes sur créances de 19 \$ (13 \$ en 2003) relatives aux sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de titrisation pour les titrisations réalisées en 2004. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à un changement défavorable immédiat

de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2004. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des changements aux autres hypothèses clés. Les faits réels pourraient entraîner des changements simultanés à plusieurs hypothèses clés. Des changements à un facteur pourraient entraîner des changements à d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2004	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	12 \$		
Taux de paiement (mensuel)	47,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,0 %	(0,4) \$	(0,8) \$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,0 %	(1,6) \$	(3,3) \$

Les détails sur les rentrées de fonds tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2004	2003
Produit tiré de nouvelles titrisations	227 \$	202 \$
Rentrées nettes de fonds tirées des droits conservés	83 \$	53 \$

Note 7. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux inférieur au taux d'imposition de

base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2004	2003
Taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien	34,9 %	36,5 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux réglementaires canadiens	(2,0)	(3,8)
Montants non imposables	(0,7)	(0,6)
Impôt des grandes sociétés	0,7	0,6
Effet de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autres	(1,4)	0,3
Modifications en vigueur des taux d'imposition		0,5
Taux d'imposition effectif	31,5 %	33,5 %

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2004 s'élèvent à 400 \$ (399 \$ en 2003).

En 2004, la société a constaté une réduction de 14 \$ de la provision pour impôts sur les bénéfices en raison de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent.

En 2003, le gouvernement de l'Ontario a mis en vigueur à la fois l'annulation des réductions de 1,5 % de son taux d'imposition prévues pour chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 et l'augmentation du taux d'imposition provincial, qui est passé de 12,5 % en 2003 à 14 % en 2004. Par conséquent, les soldes des impôts futurs ont été redressés, ce qui a entraîné une charge d'impôts futurs de 7 \$ en 2003.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2004	2003
Créditeurs et charges à payer	84 \$	88 \$
Autres passifs	86	74
Report prospectif de pertes		3
Immobilisations	(222)	(173)
Autres actifs	(79)	(51)
Autre	28	33
Passifs d'impôts futurs nets	(103)\$	(26)\$

	2004	2003
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs		
À court terme	109 \$	113 \$
À long terme		7
	109	120
Passifs d'impôts futurs		
À long terme	(212)	(146)
Passifs d'impôts futurs nets	(103)\$	(26)\$

Note 8. Immobilisations

	2004			2003		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	378 \$		378 \$	361 \$		361 \$
Propriétés en cours d'aménagement	290		290	320		320
Terrains	1 530		1 530	1 370		1 370
Bâtiments	4 040	731 \$	3 309	3 467	638 \$	2 829
Matériel et agencements	3 057	1 835	1 222	2 725	1 612	1 113
Améliorations aux bâtiments et locatives	656	276	380	655	267	388
	9 951	2 842	7 109	8 898	2 517	6 381
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	95	91	4	83	74	9
	10 046 \$	2 933 \$	7 113 \$	8 981 \$	2 591 \$	6 390 \$

Des charges de dévaluation et d'amortissement accéléré des immobilisations de 22 \$ (4 \$ en 2003) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. Ces charges étaient principalement le résultat d'une évaluation de la valeur comptable des immobilisations établie en fonction d'un changement de circonstances notamment l'engagement à fermer,

déménager ou convertir un magasin. La majorité des charges engagées en 2004 sont le résultat du repositionnement du portefeuille des bannières en Ontario, Canada. Les justes valeurs ont été établies selon le cours du marché, le cas échéant, des offres d'achat indépendantes, lorsqu'il y en avait, ou les prix fixés pour des actifs semblables.

Note 9. Acquisitions d'entreprises

En 2004, Westfair Foods Ltd. (« Westfair »), filiale de la société, a racheté ses actions de catégorie A au prix de 350 \$ l'action, pour une contrepartie en espèces de 8 \$. Auparavant, la part des actionnaires sans contrôle relative à ces actions de catégorie A était comprise dans les autres passifs. Cette opération a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Westfair, ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 8 \$ par la société.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus

par la société. En 2004, la société a acquis 5 magasins franchisés (15 magasins franchisés en 2003). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend un montant nominal d'immobilisations (7 \$ en 2003), d'autres actifs, principalement des stocks, de 2 \$ (6 \$ en 2003) et des écarts d'acquisition de 6 \$ (8 \$ en 2003), pour une contrepartie en espèces de 6 \$ (11 \$ en 2003), déduction faite d'une somme de 2 \$ (10 \$ en 2003) à recevoir des magasins franchisés.

Note 10. Autres actifs

	2004	2003
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	323 \$	315 \$
Actifs au titre des prestations constituées (note 11)	175	137
Sommes à recevoir au titre des contrats à terme de capitaux propres non réalisées (note 17)	109	92
Frais reportés	99	66
Sommes à recevoir au titre des swaps de devises non réalisées (notes 5 et 17)	155	96
	861 \$	706 \$

Note 11. Avantages sociaux futurs

La société propose un certain nombre de régimes de retraite, qui comprennent des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes complémentaires par capitalisation partielle offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Ses régimes de retraite à prestations déterminées sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance invalidité de longue durée couvrant certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes par capitalisation partielle essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée.

Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées effectuée aux fins de la capitalisation (« évaluation de capitalisation ») a été établie au 31 décembre 2003. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de capitalisation est requise au 31 décembre 2006.

Le total des paiements au comptant versés par la société en 2004, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'invalidité longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes par capitalisation partielle, s'élève à 105 \$ (156 \$ en 2003).

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2004			2003		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	771 \$	30 \$	801 \$	628 \$	23 \$	651 \$
Rendement réel des actifs des régimes	74	1	75	94	1	95
Cotisations de l'employeur	42	18	60	93	20	113
Cotisations facultatives des employés	2		2	2		2
Prestations versées	(49)	(14)	(63)	(45)	(14)	(59)
Autre	(2)		(2)	(1)		(1)
Juste valeur à la fin de l'exercice	838 \$	35 \$	873 \$	771 \$	30 \$	801 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	887 \$	190 \$	1 077 \$	817 \$	166 \$	983 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	4	37	30	5	35
Intérêts débiteurs	56	11	67	54	10	64
Prestations versées	(49)	(14)	(63)	(45)	(14)	(59)
Perte actuarielle	11	1	12	28	23	51
Modifications des régimes	1	(11)	(10)	4		4
Autre	(2)		(2)	(1)		(1)
Solde à la fin de l'exercice	937 \$	181 \$	1 118 \$	887 \$	190 \$	1 077 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(99)\$	(146)\$	(245)\$	(116)\$	(160)\$	(276)\$
Coût non amorti des modifications des régimes	6	(9)	(3)	6		6
Perte actuarielle nette non amortie	137	70	207	143	75	218
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	44 \$	(85)\$	(41)\$	33 \$	(85)\$	(52)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés :						
Créditeurs et charges à payer	(60)\$	(20)\$	(80)\$	(42)\$	(19)\$	(61)\$
Autres actifs (note 10)	136	39	175	108	29	137
Autres passifs (note 13)	(32)	(104)	(136)	(33)	(95)	(128)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	44 \$	(85)\$	(41)\$	33 \$	(85)\$	(52)\$

1) Les autres régimes de retraite comprennent les avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi et du régime d'invalidité longue durée.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à

l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs du régime :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Régimes par capitalisation partielle	47 \$	151 \$	49 \$	162 \$
Régimes par capitalisation	826		775	
	873	151	824	162
Juste valeur des actifs du régime	773		706	
Déficit	100 \$	151 \$	118 \$	162 \$

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations

constituées à la date d'évaluation du 30 septembre et le coût net au titre des prestations déterminées était la suivante :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,1 %	6,25 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,0 %	6,5 %	6,2 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	4,5 %	8,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments, est évalué à 9,0 % (9,0 % en 2003) et est censé diminuer pour s'établir à 5,0 % en 2008 (5,0 % en 2003 en 2011) et demeurer à ce niveau par la suite.

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Catégorie d'actifs	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Titres de participation	64 %		62 %	
Titres de créance	34 %	95 %	35 %	92 %
Espèces et quasi-espèces	2 %	5 %	3 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des actions émises par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, et par Loblaw, d'une juste valeur de 3,7 \$ et 0, respectivement (4,1 \$ et

0,6 \$ en 2003), au 30 septembre. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucune action émise par Weston ou Loblaw.

Le coût total net relatif aux régimes de la société et aux régimes de retraite interentreprises se résume comme suit :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	31 \$	4 \$	28 \$	5 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	56	11	54	10
Rendement réel des actifs des régimes	(74)	(1)	(94)	(1)
Perte actuarielle	11	1	28	23
Modifications des régimes	1	(11)	4	
Coûts des régimes avant rajustements visant à constater la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs	25	4	20	37
Différence entre les coûts survenus pendant l'exercice et les coûts comptabilisés pendant l'exercice au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	13		44	
Perte actuarielle	(7)	5	(20)	(19)
Modifications des régimes		9	(3)	
Coût net des régimes à prestations déterminées	31	18	41	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6		6	
Coût des régimes de retraite interentreprises	39		37	
Coût net des régimes	76 \$	18 \$	84 \$	18 \$

Sensibilité des hypothèses clés Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2004 et la sensibilité d'un changement de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et le coût au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs pour le taux d'actualisation et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des changements aux autres hypothèses clés. Les faits réels pourraient entraîner des changements à plusieurs hypothèses clés simultanément. Des changements à un facteur pourraient entraîner des changements à d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis conformément aux PCGR du Canada, ce qui réduit davantage la volatilité associée à ces changements.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes de retraite	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes de retraite
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	(8)\$	s.o.	
1 % de diminution	s.o.	8	s.o.	
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %	6,1 %	6,0 %
Incidence : 1 % d'augmentation	(128)\$	(7)\$	(20)\$	(1)\$
1 % de diminution	149 \$	8 \$	23 \$	1 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ¹⁾			9,0 %	9,0 %
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	s.o.	19 \$	3 \$
1 % de diminution	s.o.	s.o.	(17)\$	(3)\$

s.o. : sans objet

1) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % jusqu'en 2008 pour s'établir à ce niveau par la suite.

Note 12. Dette à long terme

	2004	2003
Débetures de Provigo Inc.		
Série 1997, 6,35 %, échéant en 2004 ⁱⁱ⁾		100 \$
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125 \$	125
Autre ⁱ⁾	5	9
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,95 %, échéant en 2005	200	200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(18)	(11)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035 ⁱⁱ⁾	200	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 9,78 %, échéant de 2005 à 2043	43	43
Total de la dette à long terme	4 151	4 062
Moins la tranche échéant à moins d'un an	216	106
	3 935 \$	3 956 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme selon l'échéance pour les cinq prochains exercices est le suivant : 216 \$ en 2005, 128 \$ en 2006, 5 \$ en 2007, 392 \$ en 2008 et 128 \$ en 2009.

i) Une somme autre de 5 \$ (9 \$ en 2003) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen de la société, applicable à cette date à la durée de vie résiduelle des

débetures de Provigo inc. Le redressement est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.

- ii) Au cours de 2004, la société a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 6,15 %, échéant en 2035. La société a également remboursé ses 100 \$ de débetures de Provigo inc., série 1997, portant intérêt au taux de 6,35 %, arrivées à échéance.
- iii) Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, la société a émis 300 \$ de BMT, portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036 et les 200 \$ de BMT portant intérêt à 6,95 % sont arrivés à échéance et ont été remboursés.

Note 13. Autres passifs

	2004	2003
Oligations au titre des prestations constituées (note 11)	136 \$	128 \$
Rémunération à base d'actions	76	82
Autre	60	24
	272 \$	234 \$

Note 14. Opérations de cession-bail

En 2004, la société a conclu deux opérations de cession-bail relativement à deux de ses entrepôts. En vertu de ces opérations, le terrain, les bâtiments et les aménagements des bâtiments ont été vendus pour une contrepartie totale en espèces de 44 \$ et ont été repris à bail pour une durée initiale de

5 ans avec des options de renouvellement spécifiques allant jusqu'à 15 ans. Ces opérations de cession-bail sont comptabilisées comme des contrats de location-exploitation. Le gain de 14 \$ découlant de la vente a été reporté et est amorti sur la durée initiale du contrat de location.

Note 15. Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2004		2003	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 829 014	1 194 \$	276 018 714	1 195 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions (note 16)	3 000		93 200	4
Rachetées aux fins d'annulation	(576 100)	(2)	(1 282 900)	(5)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 255 914	1 192 \$	274 829 014	1 194 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 253 178		275 405 585	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »)

En 2004, la société a racheté aux fins d'annulation 576 100 (1 282 900 en 2003) de ses actions ordinaires pour la somme de 35 \$ (76 \$ en 2003). En 2003, la société a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant le rachat de 1 103 500 de ses actions ordinaires, conformément à son OPRCNA. La société n'a pas conclu d'autres contrats à terme de capitaux

propres en 2004. La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

Note 16. Rémunération à base d'actions (en dollars)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2004, la société, en vertu de son régime actuel d'options sur actions, a attribué 45 000 options (2 387 746 en 2003) sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,453 \$ (53,670 \$ en 2003) l'action ordinaire, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé.

En 2004, la société a comptabilisé dans son bénéfice d'exploitation un coût de rémunération de 24 millions de dollars (62 millions de dollars en 2003) relativement au régime d'options sur actions et un gain sur l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 24 millions de dollars (66 millions de dollars en 2003). La plus-value d'actions de 33 millions de dollars (28 millions de dollars en 2003) a été versée à l'exercice de 985 395 (802 701 en 2003) options sur actions. En 2004, la société a émis 3 000 actions ordinaires (93 200 en 2003) à l'exercice d'options sur actions pour une contrepartie en espèces de 0,1 million de dollars (2 millions de dollars en 2003), pour laquelle un passif nominal a été constaté au titre de la rémunération à base d'actions (4 millions de dollars en 2003).

À la fin de l'exercice, la société avait au total 4 365 958 (5 407 026 en 2003) options sur actions en cours, représentant environ 1,6 % (2,0 % en 2003) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 4 365 958 options sur actions en cours, 4 212 218 ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé, et 153 740 ont trait aux attributions d'options sur actions émises avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2004		2003	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	5 407 026	42,533 \$	4 055 237	32,029 \$
Attribuées	45 000	65,453 \$	2 387 746	53,670 \$
Exercées	(988 395)	32,440 \$	(895 901)	24,570 \$
Perdues par défaut/annulées	(97 673)	43,201 \$	(140 056)	43,173 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	4 365 958	45,039 \$	5 407 026	42,533 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 736 769	39,268 \$	2 016 552	37,527 \$

	Options en cours en 2004			Options pouvant être exercées en 2004	
	Nombre d'options en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchettes des prix d'exercice					
32,000 \$ – 43,800 \$	1 713 405	2	32,315 \$	1 130 285	32,415 \$
48,500 \$ – 55,400 \$	2 587 553	5	52,979 \$	602 484	51,974 \$
61,950 \$ – 67,110 \$	65 000	6	64,375 \$	4 000	61,950 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, la société, dans le cadre de son régime actuel d'options sur actions, a attribué à 231 employés 2 152 252 options sur actions au prix d'exercice de 69,63 \$ l'action ordinaire, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé. Compte tenu des attributions d'options sur actions consenties postérieurement à la fin de l'exercice, le total des attributions d'options sur actions en cours représente environ 2,4 % des actions ordinaires émises et en cours de la société.

Régime d'actionariat à l'intention des employés (« RAE ») La société maintient un RAE qui permet aux employés d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 15 % de la cotisation de chaque employé. Depuis le 1^{er} février 2005, la société verse une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des employés de la société. Un coût de rémunération de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2003) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de la société au moment du versement des avances sur salaire ou des honoraires annuels à l'administrateur. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions

différées, seront achetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 30 908 (21 489 en 2003) unités d'actions différées étaient en circulation. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre du passif des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société a adopté un régime d'unités d'actions temporairement incessibles pour certains employés. En vertu de ce régime, des périodes de rendement de trois ans sont établies et commencent à la date d'attribution des unités d'actions à chaque participant (la « date d'attribution »). Pour chacune des périodes de rendement déterminée, le participant reçoit un certain nombre d'unités d'actions temporairement incessibles; chaque unité ayant une valeur égale à une action ordinaire de Loblaw au moment de l'attribution. Chaque unité d'action temporairement incessible donne au participant le droit à un paiement au comptant au cours de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable, dont le montant est calculé selon le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la Bourse de Toronto. Chaque unité d'action temporairement incessible sera payée au plus tard le 30 décembre de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable.

Après une analyse plus approfondie, la société a déterminé que le coût de rémunération inhérent au régime d'unités d'actions temporairement incessibles sera constaté dans le bénéfice d'exploitation pendant la période de rendement en se fondant sur la rémunération totale prévue à verser à la fin de la période de rendement.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, la société a attribué à 231 employés 376 645 unités d'actions temporairement incessibles.

Note 17. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en					Exercices ultérieurs	2004	2003
	2005	2006	2007	2008	2009		Total	Total
Swaps de devises		11 \$	107 \$	210 \$	31 \$	755 \$	1 114 \$	1 214 \$
Swaps de taux d'intérêt	161 \$	(43)\$		240 \$	140 \$	100 \$	598 \$	680 \$
Contrats à terme de capitaux propres						236 \$	236 \$	233 \$
Contrat à terme d'électricité	16 \$						16 \$	63 \$

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains de 1,1 milliard de dollars CA (1,2 milliard de dollars CA en 2003), venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 155 \$ (96 \$ en 2003) découlant du taux de change a été comptabilisée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 598 \$ (680 \$ en 2003) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 5,80 % (6,72 % en 2003), venant à échéance d'ici 2013.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques découlant des fluctuations du coût de rémunération à base d'actions à la suite de variations du cours de ses actions ordinaires.

En 2003, la société a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant le rachat de 1 103 500 de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 56,39 \$ l'action ordinaire, d'une durée initiale moyenne de 10 ans. À la fin de l'exercice 2004, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2003) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 49,25 \$ (48,56 \$ en 2003), y compris 4,38 \$ (3,69 \$ en 2003) l'action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui seront versés au rachat. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions

ordinaires ou un règlement net. La société a inclus un gain cumulatif non réalisé du cours du marché de 109 millions de dollars (92 millions de dollars en 2003) dans les autres actifs relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Contrat à terme d'électricité La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de minimiser la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001 en Ontario (Canada). Ce contrat à terme d'électricité est d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

Juste valeur des instruments financiers La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des crédeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des swaps de devises se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et se rapprochait de la valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres, qui se rapprochait de la valeur comptable, a été calculée en multipliant le nombre des actions ordinaires en circulation de la société en vertu des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché

de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

La juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par la contrepartie et se fondait sur les prix d'électricité futurs prévus.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	4 151 \$	4 665 \$	4 062 \$	4 457 \$
Actif net des swaps de taux d'intérêt	(2)\$	5 \$		12 \$
Actif net du contrat à terme d'électricité		3 \$		2 \$

Risque de contrepartie La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés financiers manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instrument dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Risque de crédit L'exposition de la société aux risques de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et des débiteurs des magasins franchisés, associés et des comptes indépendants.

Note 18. Eventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur les bénéfices, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet d'évaluations ou de redressements.

Les risques de crédit associés aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résultent d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisé doivent avoir obtenu au moins la cote A d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

Les risques de crédit des sommes à recevoir de la Banque PC et des magasins franchisés, associés et indépendants résultent des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille. La société surveille activement et régulièrement les débiteurs et perçoit les sommes dues par les magasins franchisés, associés et indépendants conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables. De plus, ces débiteurs sont répartis parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société est engagée dans divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						Exercices ultérieurs jusqu'en 2054	2004 Total	2003 Total
	2005	2006	2007	2008	2009				
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	178 \$	167 \$	151 \$	136 \$	121 \$	647 \$	1 400 \$	1 284 \$	
Revenu prévu provenant de la sous-location	(64)	(52)	(45)	(36)	(27)	(72)	(296)	(205)	
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	114 \$	115 \$	106 \$	100 \$	94 \$	575 \$	1 104 \$	1 079 \$	

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers dans lesquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 354 \$ (370 \$ en 2003).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux et d'assurance. Le passif total brut éventuel relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 104 \$ (82 \$ en 2003). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés de la société et la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Dans le cadre de l'acquisition de Provigo, la société s'est engagée, sur une période de sept ans à partir de 1999 et sous réserve de cessions d'entreprises, à encourager la petite et moyenne entreprise ainsi que les collectivités agricoles québécoises en achetant auprès de fournisseurs québécois, dans le cours normal de ses activités, des biens et des services pour un total au moins égal à celui de 1998. La société a respecté cet engagement chaque année, de 1999 à 2004 inclusivement.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 14 « Informations à fournir sur les garanties » :

Lettre de crédit de soutien Une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des sommes à recevoir sur cartes de crédit ou de leur valeur, après épuisement du compte de réserve de caisse établi en vertu de l'entente de titrisation. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit

de soutien. La société estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total en vertu de cette entente, qui représente 15 % des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 118 \$ (84 \$ en 2003).

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au montant de 42 \$ (35 \$ en 2003) au profit d'une fiducie indépendante qui offre des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Le montant de la lettre de crédit de soutien est calculé selon une formule établie et est équivalent à environ 10 % du montant du capital du prêt non recouvré, en tout temps. Dans le cas où un franchisé ne respecte pas les modalités de son prêt et que la société n'a pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou si le prêt n'a toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Garanties visant une obligation locative Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des baux à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations en vertu de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecte pas ses obligations en vertu du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 143 \$ (173 \$ en 2003).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties de même que des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales

ou environnementales. Les modalités de ces indemnisations sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Étant donné la nature de ces indemnisations, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

Note 19. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée et ses sociétés affiliées (autres que la société) sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés comprennent :

Achats de stocks : Les achats de stocks des sociétés apparentées destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2003) du coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts George Weston limitée a conclu certains contrats avec de tierces parties visant la prestation de services administratifs, essentiellement des services de télécommunications et de technologies de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et George Weston limitée portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa part des coûts engagés en son nom par George Weston limitée. Les paiements versés par la société à George Weston limitée en vertu des ententes de partage des coûts s'élevaient à environ 13 \$ en 2004. En outre, la société et George Weston limitée partagent également les frais associés à certains services d'entreprise utilisés par les deux sociétés.

Contrat à terme d'électricité La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société aux taux en vigueur en 2001 en Ontario (Canada). Le contrat stipule

qu'environ 8 % du total du volume était destiné à George Weston limitée. George Weston limitée a convenu, aux termes d'une entente conclue avec la société, d'assumer sa part du total des coûts et du passif liés à sa consommation.

Immobilier La société loue des immeubles d'une société affiliée à George Weston limitée, essentiellement des bureaux à un prix d'environ 3 \$ en 2004 et un immeuble que la société prévoit aménager dans le futur, moyennant une contrepartie totale de 8 \$.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, effectuer un emprunt ou un prêt à court terme à George Weston limitée, au taux du papier commercial. L'encours de ces emprunts était nul à la fin de l'exercice. La société a également des dépôts d'une valeur de 24 \$ en dollars US dans le système d'encaisse central de George Weston limitée en dollars US.

Entente de transfert d'impôts À l'occasion, la société et George Weston limitée ainsi que Wellington Investments, Limited et ses sociétés affiliées peuvent prendre des décisions qui sont permises ou requises en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces décisions et les ententes correspondantes n'ont pas d'incidence significative sur la société.

Entente de gestion de placements En vertu de plusieurs accords, la société gère, par l'entremise de Glenhuron, filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade, certains éléments d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme et d'autres actifs des États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de George Weston limitée. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Note 20. Renseignements supplémentaires

Information sectorielle La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, principalement la distribution alimentaire. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.